



Soisy
sous-Montmorency

Centre communal d'action sociale
AA/AE
2019-*XB*

DECISION DU PRESIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

PRISE LE 14 AOUT 2019
EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RESULTANT DE LA DELIBERATION DU 15 MAI 2014

OBJET : Animation Séniors – Atelier de 12 séances de sophrologie

Le président du centre communal d'action sociale,

Vu les articles L. 2122-21, L. 2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 15 mai 2014,

Considérant l'organisation d'un atelier de 12 séances de sophrologie (1 heure/semaine), à partir du 18 septembre 2019, pour les personnes âgées de la commune,

DECIDE

- De fixer la participation des séniors à 28 € pour l'ensemble des séances.

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 14 AOUT 2019

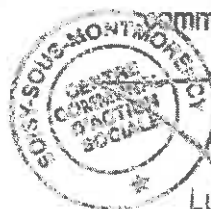
Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-265501714-20190514-CCAS2019DEC16-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 14/08/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du centre
communal d'action sociale,

LUC STREHATANG